

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 8 août 2017, à 20 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Laurence Andrée Lavigne, Normand Provencher et Serge Breton conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Manon Lambert, mairesse suppléante.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

111-08-17
Ordre du jour

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

112-08-17
Procès-verbal
11 juillet

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 juillet 2017 soit accepté et que l'on dispense la directrice générale d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

113-08-17
Comptes
municipaux

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	26 232,26 \$
Compte à payer :	115 667,52 \$

Total des paiements	141 899,78 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

114-08-17
Emprunt
temporaire

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax à emprunter auprès de la Caisse Desjardins de L'Érable, sous forme de prêt temporaire un maximum de 562 956 \$ en vertu du Règlement d'emprunt no. 39-2017 pour des travaux de réfection d'un tronçon d'environ 1.85 km sur le Chemin des Pointes, représentant le montant de l'emprunt permanent autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse et Mme Martine Bernier, directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

115-08-17
Acceptation
soumission
traitement de
surface 8^e Rang

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour les travaux de traitement de surface simple dans le 8^e Rang faite le 8 août 2017 à 10h05 au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

<u>Soumissions reçues</u>	<u>Prix incluant taxes</u>
Les Entreprises Bourget inc.	34 660,36\$
Franroc, division de Sintra inc.	38 114,22\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bourget inc. au montant de 34 660,36 \$.

ADOPTÉ

116-08-17
Mandat à Englobe
travaux 6^e Rang

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater Englobe Corp pour la surveillance de laboratoire pour les travaux de réfection du 6^e Rang. Le tout, selon leur offre de services préparée par Ghislain Fréchette, ing. en date du 27 juillet 2017 pour un montant estimé de 7 807,55\$, plus taxes. Le paiement des honoraires et des dépenses se fera aux taux unitaires prévus dans l'offre de services selon les quantités réellement exécutées.

ADOPTÉ

117-08-17
Mandat à Miroslav
Chum inc.
Analyse rives
rivière Bourbon

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater Miroslav Chum inc. pour la réalisation d'une étude comprenant l'analyse et les recommandations d'interventions relativement à la vulnérabilité des rives de la rivière Bourbon entre la rue du Pont et la rue du Ruisseau. Le tout, selon l'offre de services préparée par Miroslav Chum, ing. en date du 16 juillet 2017, pour un montant de 5 370 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

118-08-17
Colloque ADMQ

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Martine Bernier, directrice générale à participer au colloque de zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 14 septembre 2017, à St-Apollinaire et de défrayer le coût des inscriptions au montant de 135 \$ et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

ADOPTÉ

119-08-17
Embauche responsable service de garde municipal

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Sylvie Martineau soit embauchée comme responsable du service de garde municipal, selon les conditions mentionnées dans le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et cette dernière.

QUE Mme Martine Bernier, directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

120-08-17
Entente service de garde municipal

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse soit autorisée à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax l'entente à intervenir entre la Commission Scolaire des Bois-Francs, École Marie-Immaculée et la municipalité pour le service de garde municipal 2017-2018.

ADOPTÉ

121-08-17
Fin d'emploi

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi de Jérémie Tremblay, directeur général adjoint en date du 27 juillet 2017.

ADOPTÉ

122-08-17
Mise à jour Politique des aînés

CONSIDÉRANT QUE la politique municipale famille-ainés et le plan d'action afférent datent de 2013-2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande au Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018 pour la mise à jour de sa politique municipale des aînés et du plan d'action afférent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité de désigner Mme Manon Lambert, conseillère comme la personne élue responsable du dossier « Aînés »;

Il est également résolu que Mme Martine Bernier, directrice générale soit autorisée à présenter, au nom de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, une demande au Ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et du plan d'action. Que Mme Bernier soit également autorisée à faire le suivi de la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière ainsi que la reddition de comptes.

ADOPTÉ

123-08-17
Adoption règl.
42-2017 sur la
formation d'un
comité de
sélection

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.0.13. du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection lorsqu'un contrat doit être analysé par celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Mme Manon Lambert, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement 42-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 42-2017 intitulé « Règlement portant sur la délégation de pouvoir pour la formation d'un comité de sélection relativement à l'adjudication des contrats de services professionnels ».

ADOPTÉ

124-08-17
Adoption règl.
43-2017 sur la
circulation des
VTT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Normand Provencher, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement 43-2017, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 43-2017 intitulé « Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ».

ADOPTÉ

Dépôt du rapport sur l'eau potable 2016.

125-08-17
Ajournement
de la séance

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h25 et ajournée au 23 août 2017 à 16h30.

ADOPTÉ

Manon Lambert
Mairesse suppléante

Martine Bernier Directrice générale/
secrétaire-trésorière

Je, Manon Lambert, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.